RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE

Circonscription de CHAROLLES

Élections Législatives du 25 Novembre 1962

Entente Démocratique et Sociale

ÉLECTRICES, ÉLECTEURS,

J'adresse mes vifs remerciements aux 12.980 électrices et électeurs qui, au premier tour de scrutin, m'ont fait confiance ainsi qu'à LOUIS QUÉROY, pour la formation d'un large RASSEMBLEMENT DÉMOCRATIQUE groupant tous ceux qui sont inquiets des menaces qui pèsent sur nos libertés et qui exigent de profondes réformes économiques et sociales.

Dimanche prochain, vous viendrez nombreux aux urnes et le succès sera facilement atteint si tous les **RÉPUBLICAINS** votent :

pour que vous, **AGRICULTEURS,**

vous, **CLASSES MOYENNES** (COMMERÇANTS, PETITES et MOYENNES ENTREPRISES, ARTISANS, CADRES)

vous, **SALARIÉS** et **OUVRIERS,**

vous soyez défendus contre les privilèges, contre les intérêts égoïstes et puissants qui se coalisent contre vous et qui vous maintiennent dans une situation d'inégalité.

CETTE DÉFENSE DE CEUX QUI SONT TOUJOURS LES VICTIMES, sans oublier les ANCIENS COMBATTANTS, les VIEUX sans ressources, les MAL-LOGÉS, les JEUNES qui, faute d'une grande politique de l'Enseignement, n'ont pas l'égal accès aux études, c'est cela la **JUSTICE SOCIALE,** c'est cela la **VRAIE DÉMOCRATIE.**

Pour la prospérité de notre Charollais,
Pour une plus juste répartition des revenus,
Pour le maintien de la Paix,
Pour la sauvegarde des libertés républicaines,
Contre le pouvoir personnel,

vous voterez pour un candidat qui est du pays, qui saura se faire écouter à Paris, et qui sera toujours et en toutes circonstances, le défenseur vigilant de vos légitimes revendications et de l'Idéal Républicain.

Remplaçant éventuel :

Louis QUÉROY
Conseiller Général
Maire de DIGOIN

Paul DURAFFOUR

Maître des Requêtes au Conseil d'État
Maire d'Anzy-le-Duc
Légion d'honneur — Croix de Guerre 1939 - 1945

P. S. — Une erreur regrettable commise dans la presse, m'a attribué, dans ma commune d'Anzy-le-Duc, au scrutin de Dimanche, 64 voix, alors que **j'en ai obtenu 224 sur 290 suffrages.**

Imp. Bérard - Marcigny